



## Déclaration du SE-Unsa 71 - CAPD du 30 mai 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Par leur vote le 7 mai, les français ont choisi de faire gagner les valeurs de la république, face au danger de l'extrême-droite qui progresse à chaque scrutin. Il est donc des lendemains d'élections où ce qui prime, c'est le soulagement.

Le président de la République a exprimé sa volonté d'agir résolument pour l'avenir du pays, en particulier par l'École. Le SE-Unsa partage cette ambition. **Le SE-Unsa plaide pour une École durable**, un cadre stable et pérenne qui permette aux élèves d'apprendre sereinement et aux enseignants d'exercer leur métier en toute confiance. Il l'a exprimé au Président Macron dans une lettre ouverte dès le 10 mai, accompagné de la pétition « pour une école durable », et l'a réaffirmé auprès du ministre de l'Éducation Nationale ce 23 mai.

Il y a encore beaucoup à faire pour la réussite de tous les élèves mais cela ne doit pas commencer par une nouvelle phase de déconstruction. L'École, ses personnels, les élèves et leurs familles ont déjà connu trop de bouleversements sans que l'on ait donné le temps aux politiques éducatives de montrer leurs effets. Pour atteindre ces objectifs, le SE-Unsa alerte d'ores et déjà le nouveau ministre : **il ne faut pas confondre détermination avec précipitation.**

**Une rentrée scolaire ne s'improvise pas.** Implantation des postes, affectation des personnels mais aussi construction des projets d'écoles et d'établissements, l'année scolaire 2017-2018 est déjà très largement préparée. Or plusieurs annonces inquiètent le monde éducatif : CP à 12 en Rep impliquant la remise en cause du dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui se déploie à peine, liberté des collectivités pour l'organisation de la semaine à l'école primaire : autant de sujets qui ne peuvent ni ne doivent être traités à la va-vite, et qui ne peuvent être gérés localement sans **prendre en compte l'expertise et la connaissance du tissu scolaire des équipes en place.**

Si le scénario présidentiel se concrétise, il faudra être très réactif, puisque certaines mesures s'appliqueraient dès la rentrée. Il serait pour nous inimaginable que nos collègues soient déplacés, ou nommés par défaut, sans aucune concertation. Le SE-UNSA de Saône et Loire, attaché au dialogue social, vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'académie, qu'un **groupe de travail soit mis en place avec les représentants des personnels pour toute réaffectation de personnels.**

Cette CAPD mouvement est un moment fort du paritarisme auquel nous sommes tous attachés, où nos travaux, nos débats et nos positions respectives permettent la transparence afin de rendre la mécanique de notre administration, compréhensible pour tous. Nous remercions les services pour la qualité du travail accompli. Nous apprécions en particulier la transmission de documents préalables sur certains points à l'ordre du jour.

Malgré tout, des points restent à améliorer : essentiellement les règles concernant les postes profilés. Nous ne revenons pas sur ce que nous avons pointé précédemment concernant les postes à profil. Nous déplorons le calendrier d'attribution de ces postes, trop tardif pour que les postes libérés par les personnes retenues puissent être attribués au mouvement.

Sur la **limitation du temps partiel sur autorisation**, nous souhaitons vous rappeler notre attachement à ce que ce type de temps partiel soit effectif. Nous sommes conscients des difficultés « de vivier » mais nous pensons que le ministère doit anticiper ces modalités de service. Ce qui peut apparaître comme du « confort » est bien souvent une **réelle nécessité** pour les collègues. Le temps partiel est souvent un moyen de gérer, voire de supporter des conditions de travail difficiles, tout en préservant santé, professionnalisme, projets personnels et vie familiale. Imposer aux collègues de poursuivre ou de reprendre à temps plein, complique les conditions de travail de l'ensemble des enseignants. Il s'agit -sur ce sujet- de **passer d'une « gestion des ressources humaines » à une gestion... plus humaine des ressources ... !** Quel que soit le motif de la demande de temps partiel, elle mérite d'être acceptée !

Nous souhaiterions également qu'une réflexion puisse être engagée concernant l'accessibilité des médecins spécialistes par nos collègues, pour eux-mêmes ou en accompagnement de parents âgés et malades. La raréfaction des spécialistes et le long délai d'obtention d'un rendez-vous imposent souvent d'accepter la date proposée, fut-elle pendant le temps scolaire. Il est injuste que cela se traduise par le retrait d'une journée de salaire et d'une journée d'AGS. L'allongement des carrières va rendre cette problématique de plus en plus fréquente.

Un dernier point revendicatif sur la **prochaine promotion hors-classe**. Le ministère a décidé de changer la date de prise en compte de la note. Le SE-Unsa est intervenu au ministère pour obtenir le retour à une date de note au 31 décembre, afin de ne pas léser les collègues qui ont été inspectés au 1er trimestre 2016/2017 avec l'espoir d'améliorer leur barème. Nous sollicitons, Monsieur l'inspecteur d'académie, pour la dernière campagne de promotion hors-classe telle que nous la connaissons (avant la mise en place de la HC PPCR), que la date de prise en compte de la note au 31 décembre soit une dernière fois appliquée.

Les élues du SE-Unsa 71

Françoise Everitt    Nicole Méline  
Myriam Peutot    Agnès Fleury